

latini: sondaggi dai *PNess*. II 1 et 2 », p. 117-138) procède à une analyse minutieuse de la nature et de la fonction des signes graphiques (doubles points, signes horizontaux, accents, etc.) que présentent deux papyrus de Virgile d'origine palestinienne, en les confrontant aux doctrines sur l'accent développées dans les traités grammaticaux latins. Ces signes graphiques, parfois introduits fautivement et par des mains successives, constituaient des indices précieux d'aide à la lecture à haute voix. Ils posent le délicat problème des rapports entre la quantité vocalique, le timbre et l'accent (en particulier pour les voyelles *e* et *o*, cf. p. 134). Il pourrait être intéressant de confronter ces données avec celles recueillies par Pierre Flobert (1989 et 1990) sur les *apices* et les *I longae* dans l'épigraphie de Gaule (cf. P. Flobert, *Grammaire comparée et variétés du latin*, Genève, 2014, p. 475-492). Gabriel Nocchi Macedo (« Bilinguisme, digraphisme, multiculturalisme : une étude du *Codex Miscellaneus* de Montserrat », p. 139-167) propose pour la première fois une étude globale d'un livre « instrument », hétéroclite et bilingue, du IV^e siècle, dont les sept composantes, latines (*Catilinaires* de Cicéron, psaume liturgique, poème sur le mythe d'Alceste, vie de l'empereur Hadrien) et grecques (recueil de prières et liste alphabétique de 2368 mots à usage sténographique), auxquelles s'ajoute un dessin à sujet mythologique, ont jusqu'ici fait l'objet de publications séparées. Il en décrit le contenu et les caractéristiques formelles, paléographiques et linguistiques, tout en s'interrogeant sur les conditions de production et d'utilisation du Codex. Le copiste (une seule main pour l'ensemble) était manifestement plus à l'aise avec le grec qu'avec le latin. Cet ouvrage informel, à la croisée de la tradition profane gréco-romaine et du christianisme, était manifestement un instrument d'étude, et il doit provenir d'une communauté religieuse ou d'une école chrétienne d'Égypte, où se côtoyaient le grec, le latin et le copte. Pour finir, dans une perspective socio-linguistique, Hilla Halla-Aho (« Bilingualism in Action: Observations on Document Type, Language Choice and Greek Interference in Latin Documents and Letters on Papyri », p. 169-181) dresse une typologie des papyrus bilingues en s'interrogeant sur les critères qui ont motivé le choix de l'une ou l'autre langue, en fonction de la nature, officielle ou privée, du document, et du contexte énonciatif. On retiendra le rôle joué par la *constitutio Antoniniana* dans les documents relatifs à la citoyenneté, ainsi que la distinction entre « interférence » et « convergence ». – Si l'ouvrage trouve sa cohésion dans le révélateur que constitue la papyrologie latine pour l'histoire linguistique de l'Égypte gréco-romaine, par la diversité des approches qu'il propose et des documents qu'il analyse, il nous entraîne toutefois dans des directions multiples qui donnent un aperçu de la richesse et de la complexité des données. Remercions M.-H. Marganne et Br. Rochette d'avoir croisé leurs disciplines respectives et mis à notre disposition cet ouvrage au contenu stimulant, qui apporte des études précises et d'utiles synthèses, et ouvre surtout de belles perspectives sur deux sciences en plein essor et renouvellement. Les papyrologues, codicologues, paléographes, les historiens et les linguistes ainsi que tous les amateurs de culture antique y trouveront de nouvelles pistes à explorer. Frédéric BIVILLE

Joseph MÊLÈZE MODRZEJEWSKI, *Loi et coutume dans l'Égypte grecque et romaine*. Varsovie, University Press, 2014. 1 vol. 17 x 23,5 cm, XIV-381 p. (THE JOURNAL OF JURISTIC PAPYROLOGY. Suppl., 21). Prix : 85 €. ISBN 978-83-938425-0.

Après des études à l'Université de Varsovie dans les années 1948-1958, J. Modrzejewski, arrivé en France en juillet 1958, soutient une thèse de doctorat d'État en droit en décembre 1970 à la Faculté de droit de Paris. L'ouvrage n'avait jamais été publié. Voilà qui est fait dans une version corrigée et mise à jour. Le livre s'ouvre par des prolégomènes sur les facteurs de formation du droit dans l'Égypte grecque et romaine. L'auteur présente les sources du droit et précise les notions de loi et de coutume qui sont reprises dans le titre, le tout dans le cadre géographique et chronologique retenu, l'Égypte de la conquête macédonienne (332 av. n. è.) à la conquête arabe (641 de n. è.). L'étude se divise tout naturellement en deux parties, l'une consacrée à l'Égypte ptolémaïque, l'autre à l'Égypte romaine. La première partie comporte trois chapitres dans lesquels l'auteur étudie respectivement les composantes du droit ptolémaïque, les mécanismes de l'évolution juridique, la structure du système. Elle s'achève par une conclusion qui met en lumière l'existence d'un système complexe. La seconde partie comprend une introduction sur le problème tant débattu du *Reichsrecht* et du *Volksrecht* suivie de quatre chapitres dans lesquels sont analysés les droits locaux après la conquête romaine de l'Égypte, la pénétration du droit romain en Égypte, le droit de l'Empire et les droits locaux après la *Constitutio Antoniniana*, enfin les destinées des droits locaux. Les conclusions de cette partie sont reprises sous le titre *Mores regionis*. L'ouvrage se clôture par un index dû à Maria Nowak, une bibliographie sommaire et une liste des principales abréviations. À la recherche des sources du droit dans l'Égypte grecque et romaine, l'auteur attribue à la coutume le rôle primordial comme facteur de formation du droit. Il utilise comme hypothèse de travail la distinction entre la loi, droit émanant du pouvoir souverain d'un État, et la coutume, droit effectivement pratiqué par un groupe social, dont les règles ne sont pas édictées par le souverain législateur, qui peut cependant les élever au rang de droit positif en leur accordant le bénéfice de la sanction judiciaire. L'abondante documentation papyrologique permet d'illustrer, de mettre en pratique et de conforter cette hypothèse de travail. Dans l'Égypte lagide, divers droits sont appliqués : droit égyptien, droit grec, droit juif (la *Septante*, loi civique des Juifs d'Égypte). Le caractère essentiellement coutumier du droit égyptien et le rôle de la coutume dans son maintien après la conquête macédonienne sont des données historiques indéniables. Avec la conquête macédonienne, des lois écrites en grec font leur apparition dans la documentation sous deux formes : la législation des cités grecques d'Égypte et les décrets et ordonnances des rois Lagides. Toutefois, l'essentiel de l'information que les papyrus fournissent se trouve dans les documents de la pratique. En fait, tant pour les autochtones égyptiens que pour les immigrants hellénophones, les ressorts de la vie juridique dans l'Égypte ptolémaïque obéissent à une pratique soutenue par les traditions respectives des deux populations et non pas à la loi aspirant à l'intégrité comme dans nos codes modernes. L'Égypte ptolémaïque vérifie largement le postulat du rôle prioritaire de la coutume dans l'évolution du droit. Ce rôle continuera à s'affirmer après la conquête romaine en 30 avant n. è. En Égypte, comme dans tout l'Orient hellénisé, les droits locaux survivent comme l'atteste la copieuse documentation papyrologique. Il s'agit d'une survie coutumière tolérée par le pouvoir romain qui l'accepte tant que les intérêts romains sont respectés. Les règles légales au sens strict du mot se trouvent dans les constitutions impériales, les sénatus-consultes applicables à l'Égypte et les édits du préfet d'Égypte. L'ensemble de ces règles

constitue le droit provincial de la province d'Égypte. En conclusion, la documentation papyrologique révèle l'importance primordiale du facteur coutumier dans la formation et la conservation du droit de l'Égypte, royaume hellénistique ou province romaine. On se réjouira sans réserve de la mise à la disposition du public savant de cette thèse importante de J. Méléze confortée au cours des années par son auteur et, sauf sur quelques points, par d'autres chercheurs.

Jean A. STRAUS

Gabriel NOCCHI MACEDO, *L'Alceste de Barcelone (P.Monts. Roca inv. 158-161). Édition, traduction et analyse contextuelle d'un poème latin conservé sur papyrus*. Liège, Presses universitaires de Liège, 2014. 1 vol. 214 p., 7 pl. coul. (PAPYROLOGICA LEODIENSIA, 3). Prix : 30 €. ISBN 978-2-87562-041-5.

L'ouvrage recensé est une version remaniée d'un mémoire de master présenté à l'Université de Liège en 2010. Il propose, en quatre chapitres, l'examen exhaustif d'une composition latine originale et unique, l'*Alceste* de Barcelone, qui se lit dans un manuscrit du IV^e siècle, manifestement rédigé dans un contexte chrétien. Ce codex, dit « *miscellaneus* » appartenait autrefois à la collection privée Ramón Roca-Puig et est aujourd'hui la propriété de l'abbaye de Montserrat. Outre l'œuvre déjà mentionnée, ce manuscrit contient les *Catilinaires* (I, 6-9 ; 13-33 et II), un poème chrétien latin (le *Psalmus responsorius*), un dessin à sujet mythologique, un *euchologion* grec, un roman qui met en scène des moments de la vie de l'empereur Hadrien (l'*Hadrianus*), enfin une liste de mots grecs destinés à un usage sténographique. Le premier chapitre (p. 17-48) retrace brièvement l'histoire de l'acquisition du manuscrit et présente ses caractéristiques codicologiques ainsi que son contenu. On appréciera en particulier la minutie avec laquelle l'enquête d'archéologie muséale a été réalisée (p. 18-24). Dans le deuxième chapitre (p. 49-78), l'accent est mis sur l'*Alceste* : l'auteur étudie les caractéristiques formelles et codicologiques des folios concernés du *codex miscellaneus* avant de passer à une analyse philologique, où il s'attarde entre autres sur la question des sources de l'œuvre, de son style, de sa langue, de sa métrique et du genre auquel elle appartient. Cette trentaine de pages constitue un utile préambule au chapitre suivant (p. 79-124) qui comprend une édition diplomatique, puis critique de l'*Alceste* ainsi que sa traduction ; à cela s'ajoutent un commentaire linguistique ainsi qu'un bel appendice comprenant des considérations sur l'état du latin vulgaire utilisé (p. 116-124). Enfin, dans un ultime chapitre (p. 125-157), G. Nocchi Macedo étudie l'*Alceste* en contexte : il plaide en faveur d'une inclusion délibérée de l'œuvre avec les six autres parties du *codex miscellaneus* déjà mentionnées et montre en quoi une œuvre profane telle l'*Alceste* a pu parler à un public chrétien par des thématiques intemporelles, comme la dévotion conjugale et la piété. L'ouvrage se termine par une conclusion aux accents lyriques (p. 159-161) et les index usuels. Les remarques de l'auteur sont concises et vont droit au but ; ses prises de position engagées renouvellent sans aucun doute notre connaissance du *codex miscellaneus*, en particulier de l'*Alceste* de Barcelone. L'ouvrage est enfin rédigé dans un style dépouillé et agréable à lire, même s'il reste ça et là quelques anglicismes (par ex. p. 74 où l'usage à deux reprises du mot « évidence » dans le sens de « preuve » paraît incongru). On ne peut